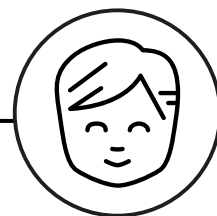


DEMANDE D'INSCRIPTION sur la liste électorale ou référendaire et DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE



Propriétaire unique d'un immeuble ou occupant
unique d'un établissement d'entreprise

1 CONTEXTE D'INSCRIPTION

Propriétaire unique d'un immeuble

Occupant(e) unique d'un établissement d'entreprise

Depuis le

Année	Mois	Jour
-------	------	------

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise

Numéro et nom de voie

Municipalité

Code postal

Cette demande vaut autant pour l'inscription sur la liste électorale et la liste référendaire de la municipalité que sur la liste électorale de la MRC, le cas échéant.

2 PERSONNE* À INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDAIRE

Prénom

Nom

Date de naissance

Année Mois Jour

Numéro de téléphone

Courriel

Adresse du domicile

Numéro et nom de voie

App.

Municipalité

Code postal

* Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. Elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux. Elle ne doit pas avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale ou référendaire, de manière prioritaire, à un autre titre que celui de propriétaire d'un immeuble ou d'occupante d'un établissement d'entreprise.

3 SIGNATURE DE LA PERSONNE

Signature

Date

Année Mois Jour

Cette demande d'inscription reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

Veillez retourner le formulaire au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité concernée.

ATTENTION! Pour voter par correspondance, vous devez remplir la demande au verso du formulaire.

4 DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

À titre de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupante ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, je demande à pouvoir voter par correspondance*.

Prénom

Nom

Signature

Date

Année

Mois

Jour

* Le ou la signataire doit avoir rempli la demande d'inscription au recto de ce document ou avoir déjà transmis une telle demande.

Cette demande de vote par correspondance reste valide jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée ou jusqu'à ce que la municipalité résilie le vote par correspondance.